

CHIFFRES CLES

S.Co.T AGGLOMERATION CHARTRAINE

N° 8 Juillet 2009

Données de cadrage (données Recensement 1999 et 2006) S.Co.T Agglomération Chartraine

39 communes : 3 Communautés de Communes (Orée de Chartres*, Bois Gueslin, Val de l'Eure), 1 Communauté d'Agglomération (Chartres) et Barjouville.

Population légale totale : 118 931 (données 2006)

Population active : 56 360 (données 1999)

Taux de chômage (à fin septembre 2008 : zone d'emploi de Chartres) : 5,2%

*depuis le 1^{er} janvier 2009, Saint-Prest fait partie de la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres

1^{er} trimestre 2009 : Suivant la tendance nationale, l'activité économique sur le territoire s'est infléchie fortement fin 2008 et le ralentissement s'est accentué en ce début d'année.

1^{er} trimestre 2009

3 211 établissements employeurs du secteur concurrentiel :
-1,4% depuis Décembre 2008
-0,03% depuis Mars 2008

38 593 emplois salariés du secteur concurrentiel :
-2,8% depuis Décembre 2008
-5,7% depuis Mars 2008

4 492 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 :
+12,8% depuis Décembre 2008
+37,8% depuis Mars 2008

Accentuation de la baisse de l'emploi salarié.

Au 1^{er} trimestre 2009, le nombre d'établissements reste stable comparativement à l'an passé (3 211). En revanche, la régression de l'emploi s'est accélérée depuis fin décembre (-5,7%). En lien avec cette diminution, le marché du travail a vu le nombre de demandeurs d'emploi croître fortement. Le territoire subit aujourd'hui la conjoncture à tous les niveaux de la sphère économique. Les chiffres qui avaient atteint des niveaux record (positifs) à la même époque au 1^{er} trimestre 2008 se sont infléchis avec le contexte national.

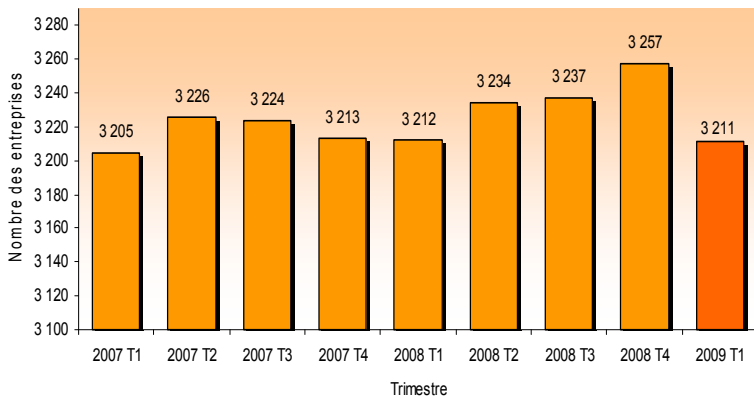


Observatoire - Maison des Entreprises et de l'Emploi
de l'Agglomération Chartraine

13 place des halles, Chartres / Tél. 02 37 91 43 80
Correspondance : 3 rue Charles Brune - B.P.90085 - 28112 LUCE CEDEX

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Nombre d'établissements employeurs du secteur concurrentiel



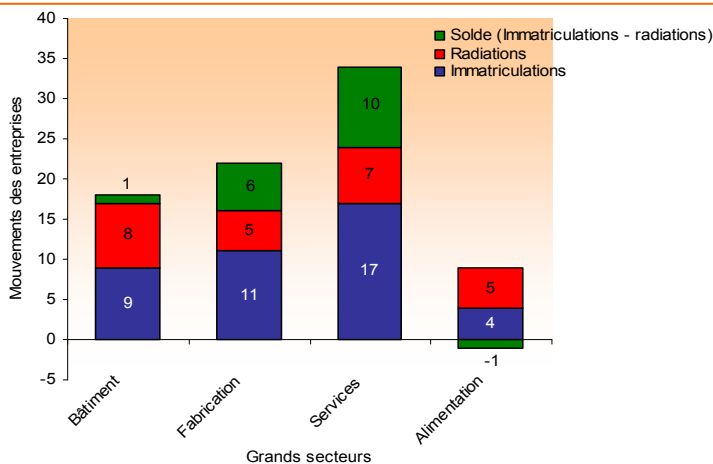
Source URSSAF d'Eure-et-Loir

Nombre d'établissements employeurs du secteur concurrentiel par intercommunalité

Bois Gueslin	86
Chartres métropole	2 531
Orée de Chartres	340
Val de l'Eure	174
Barjouville	80
S.Co.T	3 211

Décroissance de 1,4% du nombre d'établissements au 1^{er} trimestre 2009. Si le nombre d'établissements est stable par rapport à l'an passé, en revanche par intercommunalité les réalités sont diverses : stagnation du nombre d'établissements sur le Bois Gueslin, hausse sur l'Orée de Chartres et le Val de l'Eure et baisse sur Chartres métropole.

Mouvements des entreprises artisanales (doubles inscrits inclus) au 1^{er} trimestre 2009

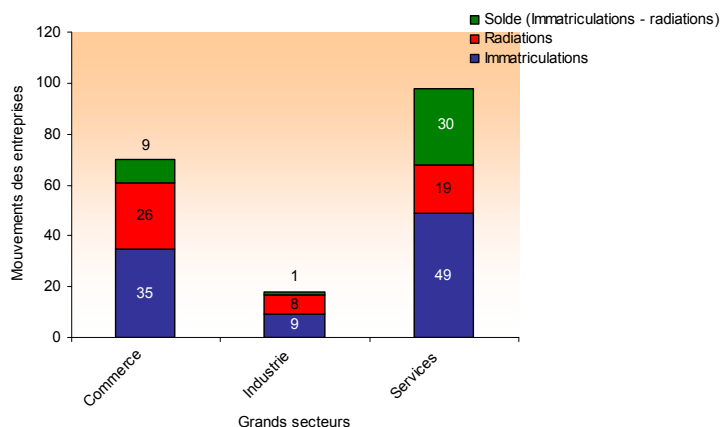


Source Chambre de Métier et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir

Note d'information : les données de la chambre de métiers incluent les doubles inscrits (personnes inscrites dans les deux chambres consulaires). Le taux de doubles inscrits au 1^{er} trimestre 2009 est de 73% concernant les immatriculations et de 60% concernant les radiations.

Au 1^{er} trimestre 2009, la chambre de métiers a enregistré 41 immatriculations pour 25 radiations, soit un solde positif de 16 unités.

Mouvements des entreprises industrielles et commerciales par grand secteur au 1^{er} trimestre 2009



Source Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir

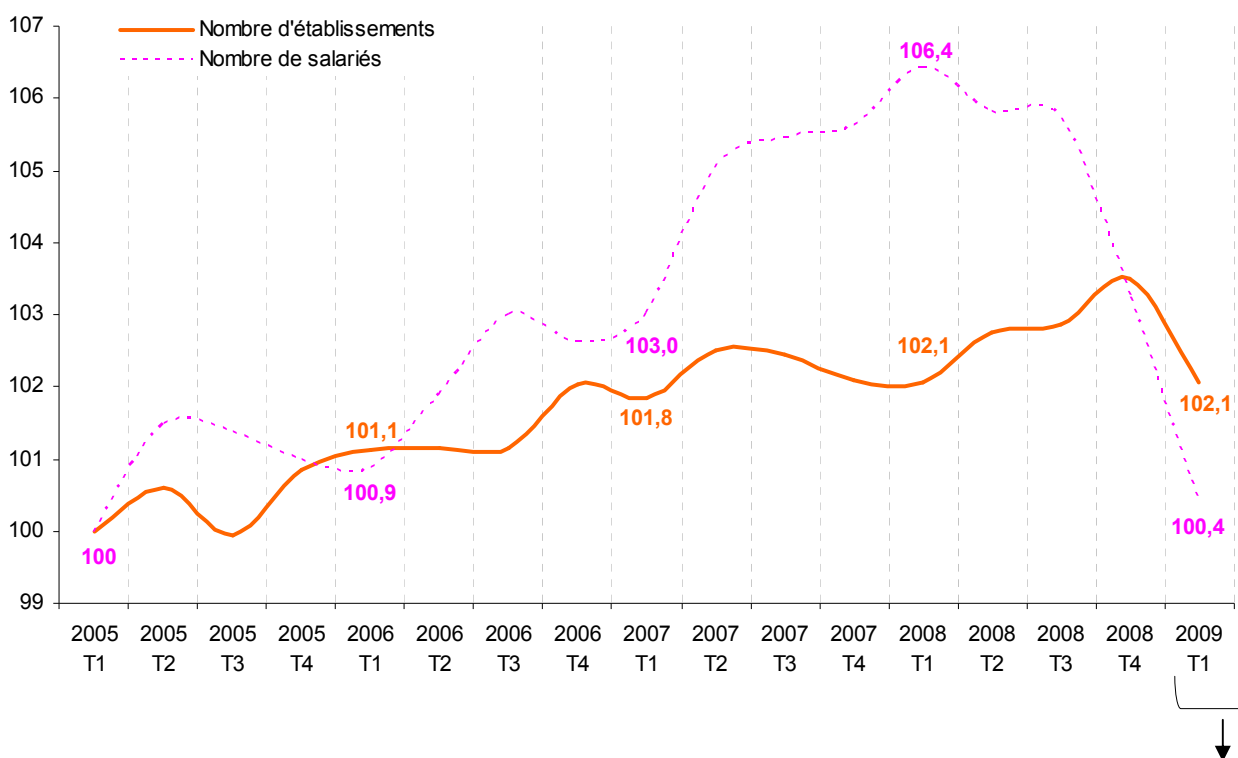
Types d'immatriculation par grand secteur au 1^{er} trimestre 2009 (%)

	Créations pures	Reprises	Total
Commerce	57,1	42,9	100
Industrie	88,9	11,1	100
Services	81,6	18,4	100
Tous secteurs	73,1	26,9	100

Au 1^{er} trimestre 2009, la chambre de Commerce et d'Industrie a enregistré 93 immatriculations pour 53 radiations, soit un solde positif de 40 unités.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Evolution du nombre d'établissements et du nombre des salariés depuis 2005 (Indice 100 au 1^{er} trimestre 2005)



Le nombre d'établissements reste plus ou moins stable pendant la crise malgré une première baisse significative au 1^{er} trimestre de l'année. Pour ces établissements, l'amortissement de la conjoncture passe avant tout par la baisse des effectifs. On observe bien sur le graphique ci-dessus, la relation de cause à effet quasi immédiate entre la croissance économique et la croissance des effectifs et inversement en période de récession.

Commerce	752
HCR (<i>Hôtels, Cafés, Restaurants</i>)	229
BTP	354
Industrie	282
Transports et Entreposage	125
Autres Services	1 469
Total S.Co.T	3 211

Source URSSAF d'Eure-et-Loir

Note d'information

A noter qu'à partir de ce trimestre la répartition par secteur d'activité est faite sur la base de la nouvelle nomenclature d'activité.

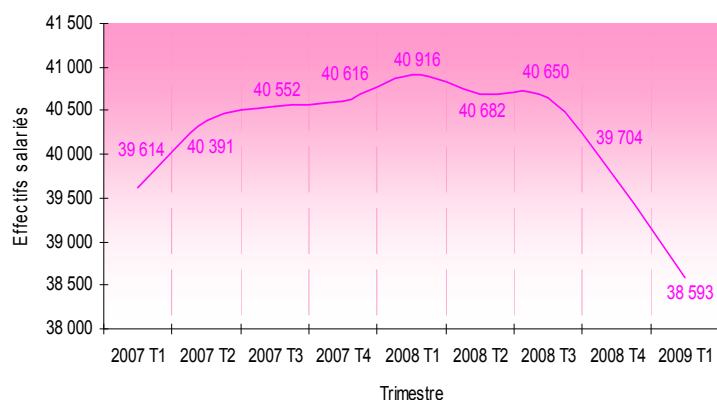
De nouvelles nomenclatures françaises d'activités et de produits, NAF rév. 2 (ou "NAF 2008") et CPF rév. 2 (ou "CPF 2008"), sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Cette opération s'inscrit dans un processus de révision d'ensemble des nomenclatures d'activités et de produits au niveau mondial, européen et français. Les révisions, pilotées par l'Insee sous l'égide de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (Cnnes) du Conseil national de l'information statistique (Cnis), ont fait l'objet d'une large concertation avec les représentants de l'ensemble des fédérations professionnelles. La nouvelle nomenclature d'activités française NAF rév. 2 (ou "NAF 2008") est la déclinaison française de la nomenclature d'activités européenne révisée NACE rév. 2 (voir le site d'[Eurostat](#) consacré à la révision 2008), dans laquelle elle est emboîtée.

Si les principaux concepts ont été peu modifiés, leur application fait moins souvent appel que précédemment à l'usage de conventions et l'articulation entre activités, produits et biens échangés suivis dans les nomenclatures douanières est légèrement assouplie. La taille de la nouvelle NAF est légèrement plus importante (732 postes au niveau le plus détaillé, celui des sous-classes, contre 712 actuellement). La nomenclature française se rapproche également de la nomenclature européenne : la refonte de la NACE et son affinement (615 classes contre 514 actuellement) permettent de prendre en compte certaines spécificités structurelles françaises et rendent ainsi inutile l'ajout de subdivisions purement nationales.

La structure des nomenclatures d'activités est sensiblement modifiée au profit des services d'une part, des activités à fort contenu technologique d'autre part.

EMPLOI

Evolution de l'emploi salarié concurrentiel



Source URSSAF d'Eure-et-Loir

Evolution de l'emploi salarié (indice 100 au 1er trimestre 2005) – S.Co.T / Département



Répartition de l'emploi salarié concurrentiel par grand secteur au 1^{er} trimestre 2009

	Effectifs	%
Commerce	7 188	18,6
HCR	1 543	4,0
Industrie	7 632	19,8
BTP	3 310	8,6
Autres Services	15 463	40,0
Transports et entreposage	3 457	9,0
Tous secteurs	38 593	100

Source URSSAF d'Eure-et-Loir

L'emploi salarié continue de diminuer. Une décroissance qui s'accroît sur le 1^{er} trimestre 2009.

Le nombre de salarié revient à son niveau de 2005 (38 593 salariés au 1^{er} trimestre 2009 et 38 450 au 1^{er} trimestre 2005). La baisse est de 5,7% par rapport à l'an passé, époque où l'on avait atteint le niveau d'emplois le plus élevé sur le territoire. En 6 mois, le territoire a perdu plus de 2 000 emplois, soit la moitié des emplois perdus sur l'Eure-et-Loir (4 189 pertes).

ZOOM – Evolution des Déclarations Uniques à l'Embauche depuis 2006



Le nombre des déclarations d'embauche a diminué de 16,8% en un an. Il reflète parfaitement la baisse d'activité engendrée par la conjoncture.

Source URSSAF d'Eure-et-Loir

EMPLOI / MARCHÉ DU TRAVAIL

Changement dans la catégorisation des chômeurs dans les statistiques de Pôle emploi

La catégorie 1 regroupant les demandeurs d'emploi recherchant un CDI à temps complet a vécu. Dorénavant, et à partir du 25 mars, date à laquelle les chiffres de février sont délivrés, les statistiques concernant les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi font état de plus de catégories. Elles sont aussi renommées conformément au rapport du Conseil national de l'information statistique (CNIS) : « Emploi, chômage, précarité : mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », de juin 2008

La **catégorie A** reprend les anciennes catégories 1, 2 et 3, hors activité réduite, c'est-à-dire toute personne cherchant un emploi (CDI, CDD, à temps plein ou à temps partiel, CDD temporaire ou saisonnier). La **catégorie B** concerne les mêmes publics dont l'activité réduite a été égale ou inférieure à 78 heures au cours du mois, alors que la **catégorie C** comprend les anciennes catégories 6, 7 et 8, c'est-à-dire ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois. La **catégorie D**, anciennement 4, répertorie ceux qui sont dispensés de recherche car en stage, en formation ou en maladie alors que la **catégorie E** (ex-catégorie 5) concerne également des demandeurs d'emploi exemptés de recherche, parce qu'ils sont bénéficiaires d'un contrat aidé. Enfin, la nouvelle nomenclature prévoit des statistiques regroupant plusieurs catégories A, B, C (1, 2, 3, 6, 7 et 8) et A, B, C, D, E (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8).

A partir du trimestre prochain (octobre), les résultats du marché du travail seront déclinés avec cette nomenclature, le temps de mettre en place le traitement statistique. Ci-dessous, le tableau synthétique de la nouvelle catégorie prise en compte.

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 au 1^{er} trimestre 2009

	Effectifs	%	Evolution depuis trimestre précédent (%)	Evolution sur un an (%)
Ensemble des DEFM	4 492	100	+12,8	+37,8
Femmes	2 090	46,5	+12,3	+29,0
Hommes	2 402	53,5	+13,2	+46,5
Moins de 25 ans	974	21,7	+1,5	+65,4
25 à 49 ans	2 911	64,8	+16,4	+35,5
Plus de 50 ans	607	13,5	+16,3	+16,1
Niveau VI et V bis	1 008	22,4	+12,1	+33,2
Niveau V	1 972	43,9	+17,0	+45,9
Niveau IV	791	17,6	+11,6	+34,8
Niveau III et +	721	16,1	+4,6	+27,8
Ensemble des CLD*	1 103	100	+13,8	+25,3
1 an à moins de 2 ans	633	57,4	+17,9	+34,1
2 ans à moins de 3 ans	188	17,0	+9,9	+20,5
Plus de 3 ans	282	25,6	+8,0	+11,9

DEFM de catégorie A au 1^{er} trimestre 2009

	Effectifs
Ensemble des DEFM	4 434
Femmes	2 122
Hommes	2 312
Moins de 25 ans	927
25 à 49 ans	2 874
Plus de 50 ans	633
Niveau VI et V bis	1 032
Niveau V	1 897
Niveau IV	793
Niveau III et +	712
Ensemble des CLD*	1 057
1 an à moins de 2 ans	611
2 ans à moins de 3 ans	169
Plus de 3 ans	277

* CLD : Chômeurs de Longue Durée

Catégories 6, 7, 8 : 1 305 demandeurs d'emploi au 1^{er} trimestre 2009
1 555 demandeurs d'emploi au 1^{er} trimestre 2008

Source Pôle emploi

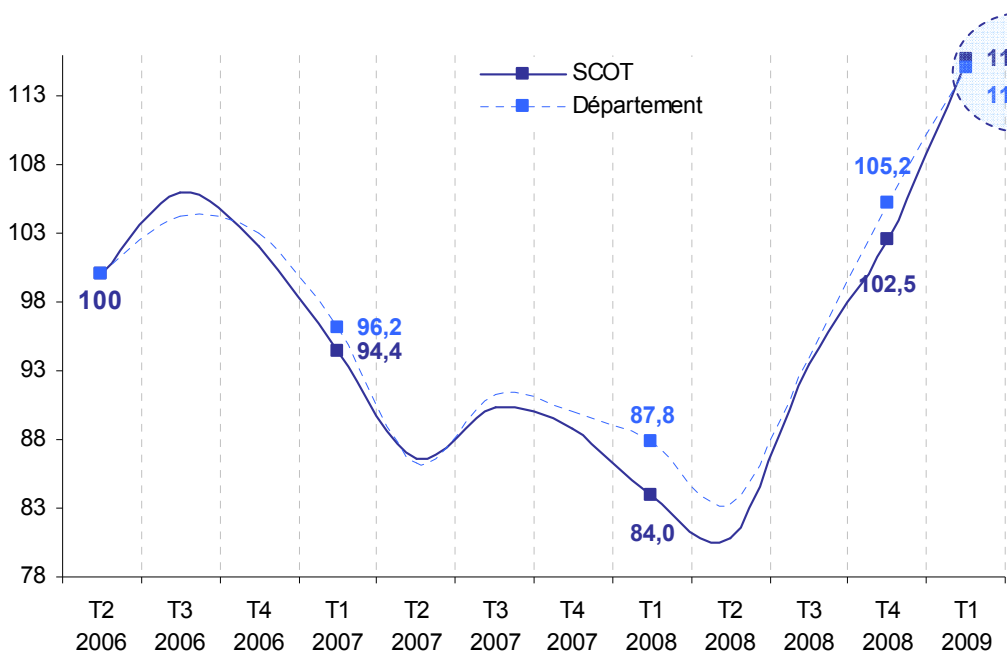
Nouvelle dégradation du marché du travail. Le nombre de demandeurs atteint sont niveau le plus haut depuis 2006.

Peu surprenante, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi au 1^{er} trimestre 2009 est conséquente. Les jeunes de moins de 25 ans sont une fois de plus très fortement touchés (+65,4% en un an). Toutes les catégories de demandeurs d'emplois sont concernées.

Logiquement, le travail occasionnel représenté par les catégories 6, 7 et 8 a baissé depuis l'an dernier. On peut d'ailleurs imaginer que ces critères d'observation (catégories 6, 7, 8 mais également missions et CDD de courtes durées) nous donneront les premiers signes de reprise.

EMPLOI / MARCHÉ DU TRAVAIL

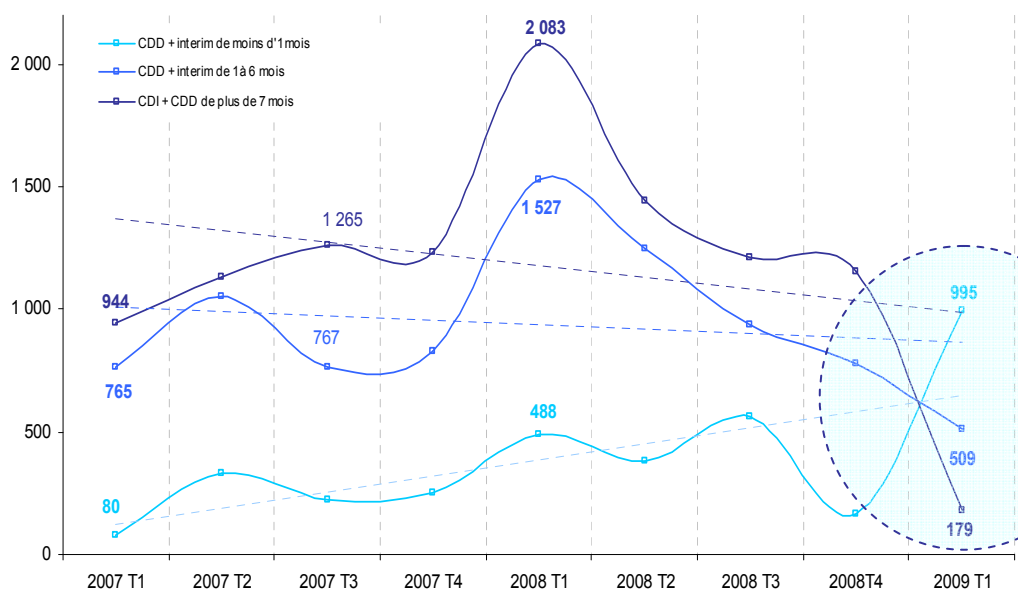
ZOOM – Evolution du nombre de demandeurs d'emploi depuis 2006 sur le S.Co.T
(Indice 100 au 2^{ème} trimestre 2006)



Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 a atteint son niveau le plus élevé depuis ces 3 dernières années. Un constat identique sur le S.Co.T comme sur le département.

Source DRTEFP

ZOOM – Evolution du nombre d'offres d'emploi par contrat de travail



50% des offres émises au 1^{er} trimestre 2009 concernent des contrats de moins d'un mois. La proportion des contrats précaires a fortement augmenté au détriment des contrats longs qui ont très lourdement chuté (-84,5% par rapport au précédent trimestre et -91,4% comparativement à l'an dernier).

Source DRTEFP

CONDITIONS DE VIE

Evolution des bénéficiaires du RMI



Source Conseil Général d'Eure-et-Loir

Bénéficiaires du RMI par Communauté de Communes au 1^{er} trimestre 2009

Bois Gueslin	9
Chartres métropole	1 723
Orée de Chartres	19
Val de l'Eure	28
Barjouville	nc
Total S.Co.T	1 779

Note d'information : les données sont soumises au secret statistique. Les chiffres ne sont donc pas exhaustifs. Le taux de secret statistique se situe entre 2 et 5% en fonction des trimestres.

Note d'information

Le revenu de solidarité active (RSA) entre en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine.

Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les Caisses de mutualité sociale agricole. Il concerne plus de 3 millions de ménages. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Il est aussi versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. L'état et les départements s'associent pour mettre en place cette nouvelle prestation, dont le premier versement interviendra le 6 juillet 2009.

D'un point de vue statistique

Les modalités de financement du RSA invitent à distinguer :

- **le RSA « socle »** égal aux sommes correspondant à la différence entre le montant forfaitaire applicable au foyer et l'ensemble des ressources de ce dernier – il s'agit d'un périmètre équivalent aux prestations différentielles de RMI et d'API ;
- **le RSA « chapeau »** égal à la différence entre le total du RSA et le RSA « socle ». Il concerne donc les personnes qui ont de faibles revenus d'activité

Les prochaines statistiques au sein du bulletin trimestriel feront donc état des bénéficiaires du RSA « socle ». La date des premiers résultats publiés sur notre territoire n'est pas encore connue. Ce changement implique une réorganisation que traite actuellement le Conseil Général.

CLES DE LECTURE

Les indicateurs

Taux de tension

Nombre de demandes d'emploi enregistrées sur une période, sur le nombre d'offres d'emploi déposées sur la même période.

Taux de satisfaction

Nombre d'offres d'emploi satisfaites, sur le nombre d'offres d'emploi sorties sur la même période.

Niveaux de formation

Niveau I : sorties avec un diplôme de 3^{ème} cycle universitaire ou un diplôme de grande école.

Niveau II : sorties avec un diplôme de 2^{ème} cycle universitaire (licence, maîtrise ou master 1).

Niveau III : sorties avec un diplôme bac+2 (DUT, BTS, DEUG ou équivalent...).

Niveau IV : sorties de la classe de terminale (avec ou sans le bac) ou abandonnant la scolarité une ou deux années après le bac.

Niveau V : Sorties de l'année terminale des seconds cycles professionnels courts (CAP ou BEP) ou abandon de la scolarité en 2^{nde} ou 1^{re}.

Niveau Vbis : sorties de la dernière classe du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (3^{ème}), des 4^{ème} et 3^{ème} technologiques, des classes de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), des écoles régionales d'enseignement adapté (EREA) ou abandon de la scolarité du 2nd cycle court avant l'année terminale.

Niveau VI : sorties du 1^{er} cycle du 2nd degré et d'EREA avant la dernière classe ou des classes préprofessionnelles en un an.

Info sources

Les données URSSAF

Déclarations Uniques à l'Embauche (DUE) : formalité obligatoire préalable à toute embauche, temporaire ou durable.

Emploi et masse salariale : le champ couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité dans le département, dans le secteur concurrentiel (hors agriculture). Ce secteur concurrentiel comprend tous les secteurs d'activités économiques sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'état ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Le marché du travail

Demandeurs de catégorie 1 : Demandeurs à la recherche d'un emploi à plein temps et immédiatement disponibles.

Les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Le nombre de créations et de radiations est issu de données à une date arrêtée. D'un trimestre sur l'autre, des actualisations peuvent donc être effectuées.

Chiffres clés réalisés par Sébastien ODON
Directeur de la publication Bernard ORTS
ISSN en cours

Maison des Entreprises et de l'Emploi de l'Agglomération Chartraine

13 place des Halles, Chartres

Tél : 02 37 91 43 80

Correspondance : 3 rue Charles Brune – B .P. 90085 – 28112 LUCE CEDEX

www.mee-chartres.fr